

# Formation du référent santé et sécurité au travail (salarié compétent)

Une formation pratique permettant d'acquérir une boîte à outils pour outiller le référent santé et sécurité au travail dans ses missions.

<b>Durée de la formation:</b>	21 heures effectives - 3 jours
<b>Modalités:</b>	Présentiel ou à distance
<b>Destinataires:</b>	Salariés compétents et toutes fonctions ayant un intérêt pour les sujets de santé et sécurité au travail

## Objectifs et prérequis :

### Les objectifs de la formation :

Connaître et comprendre :

- Les enjeux de la sécurité et de la santé au travail
- L'essentiel de la réglementation santé-sécurité, prévention des risques professionnels
- Le rôle et les missions du référent santé et sécurité au travail
- Les acteurs internes, et les appuis techniques et financiers externes

Savoir :

- Structurer une politique santé et sécurité au travail
- Identifier et évaluer les risques professionnels (physiques et RPS) pour le DUERP
- Analyser les incidents, les accidents, les maladies professionnelles et suivre les indicateurs
- Mettre en œuvre les leviers et outils opérationnels de la santé-sécurité
- Définir et mener un plan d'action interne, ou un plan de prévention pour les entreprises intervenant sur site
- Sensibiliser les managers et les équipes aux enjeux de protection et de prévention
- Mobiliser les acteurs internes et externes
- Créer une boîte à outils spécifique à sa structure

### Prérequis :

- Avoir été désigné ou être pressenti en qualité référent santé et sécurité au travail
- Avoir pris connaissance de la politique interne de prévention des risques professionnels

## Programme détaillé :

### Connaître les enjeux de SST et les notions clés

- Les enjeux pour les employeurs et les personnels (humains, financiers, performance)
- Le coût des AT et maladies professionnelles pour votre structure

- Les notions clés liées à la santé et à la sécurité (maladie professionnelle, accident de trajet, taux de gravité, danger grave et imminent...)
- Le cadre réglementaire, notamment les changements apportés par la loi du 02 Août 2021, et les responsabilités
- Focus sur les obligations : registres et documents obligatoires, équipements de protection individuelle, affichage obligatoire, conformité des lieux et équipements, contrôles périodiques obligatoires.

## **Les missions du référent SST et le travail en réseau**

- Le rôle et les missions du référent santé et sécurité au travail
- Les acteurs internes compétents en terme de santé et sécurité au travail (employeur, CSE, CSSCT, salariés...)
- Les appuis techniques et financiers externes (Médecin du travail et service de santé au travail, inspecteur du travail, CARSAT, ANACT, INRS.)
- Impliquer et responsabiliser l'encadrement et les collaborateurs

## **Appréhender les familles de risques pour la santé et la sécurité**

- Connaître l'ensemble des risques professionnels
- Focus sur les risques psychosociaux
- Les facteurs de pénibilité
- Identifier les risques présents au sein de sa structure

## **Structurer et déployer une démarche de prévention :**

- Les 9 principes généraux de la prévention
- Outils et méthode pour identifier et évaluer les risques professionnels (physiques et RPS) pour le DUERP
- Définir le PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) : niveau primaire, secondaire et tertiaire
- Outils et méthode pour construire un plan d'action interne et un plan de prévention pour les entreprises externes intervenant sur site

## **Analyser et prévenir les accidents de travail et maladies professionnelles**

- Les enjeux de l'analyse des accidents et des incidents, la pyramide de Bird
- Analyse des accidents ou d'une maladie professionnelle : [la méthode de l'arbre des causes et la méthode 5M](#)

## **Animer la démarche de prévention**

- Mise en œuvre et respect du cadre en matière de santé et sécurité
- L'accueil des nouveaux arrivants et les formations sécurité obligatoires
- Les indicateurs (taux de fréquence, taux de gravité) et les tableaux de bord
- Sensibiliser et mettre en place des actions de communication interne
- Construire son plan de prévention et de sensibilisation
- Feuille de route à long-terme (les actions à mettre en œuvre dans son établissement)

## **Créer sa boîte à outils et s'entraîner à la mise en œuvre**

- Enquête sur un accident du travail grave
- Mise à jour du DUERP
- Utiliser les grilles d'évaluation et des risques pro et des RPS
- Identifier et définir des outils pour mobiliser les équipes

## **Ouverture sur des expertises complémentaires**

- Le handicap au travail
- Le maintien en emploi et la prévention des ruptures de parcours professionnels
- Le harcèlement moral et sexuel
- Les addictions

## Formateurs et pédagogie :

### Formatrice :

Christina ARMAND est experte santé et QVT et habilitée IPRP. Depuis plus de 20 ans, elle accompagne les employeurs dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques santé et QVT. Elle a développé une expertise poussée en matière d'évaluation des risques complexes (usure professionnelle, risques psychosociaux), de création de dispositifs de veille et d'alerte et de sécurisation des parcours professionnels.

### Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Quizz
- Brainstorming
- Etudes de cas pratiques
- Mises en situation
- Ateliers : découverte et prise en main d'outils d'évaluation des risques, construction d'un plan de prévention, analyse d'AT, etc.

### Ressources et outils :

La mallette pédagogique comprend notamment :

- L'ensemble des éléments théoriques
- Une revue juridique et pratique
- Des exemples d'outils et de dispositifs
- Des exemples de contenus de communication et de sensibilisation
- Des ressources complémentaires sur les déficiences et leur prise en charge (articles, podcasts, etc.)
- Un annuaire des appuis techniques et financiers

### Evaluation des acquis :

- En entrée en formation : état des pratiques et quizz d'auto-positionnement
- Pendant la formation : à travers les éléments produits en ateliers et travaux de groupes
- A la fin de la formation : feuille de route individuelle